



COMMISSION DISTRICT D'ARBITRAGE DISTRICT ALSACE



P-V N° 10 bureau
à HORBOURG-WIHR du 20/04/2023

Présidence : **Yannick SCHMITT**

Présents: **Joseph SCHMIDT – Romuald CESSIO-RUIZ**

1. DECISION SUR DOSSIER

Discipline - décisions

Nom	Prénom	Motif	Réponse / Décision
APAYDIN	Aymeric	Absence devant la CDD du 16/03/2023 pour la rencontre U18-D2 Turckheim A.S. 1 - Wittenheim A.S.T.R. 1	<i>Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance</i>
COILLAUD	Quentin	Absences aux rencontres : du 15 avril 23 en U18 R1 Féminine Gfchr Blodelsheim 1 - Troyes Ac 1 et du 16 avril 2023 en R3 LGEF Racing H.W. 96 et Ste Croix en Plaine	<i>Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance</i>
DUFOUR	Yann	Comportement inapproprié devant la CDD en date 16/03/2023 dans l'affaire opposant : Turckheim AS et Wittenheim ASTR	<i>Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance</i>
LAABID	Khalid	Absent sur la rencontre du 16 avril en Championnat d'Alsace D1: Heimsbrunn AS 1 et Bartenheim FC 2	<i>Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance</i>
NAGATCHEU	Kadessa	Manquement administratif : Absence de retranscription des exclusions dans la rubrique « Observation d'après match » sur la FMI lors de la rencontre de U17 R2 opposant les équipes de : Berrwiller A.S. et Ejps Bartenheim	<i>Notification de la décision à l'arbitre et à son club d'appartenance</i>

2. AUDITION

Nom	Prénom	Motif	Réponse / Décision
GUNGOR CHOUITTEUR	Mustafa Miloud	Rencontre Pfaffenheim – Reguisheim D1 du 05/03/2023	Après audition des deux arbitres. Un rappel aux devoirs de leur charge a été effectué.

Le secrétaire de séance,
Joseph SCHMIDT

Vice-Président CDA
Yannick SCHMITT

RECTIFICATIF du PV N° 09 du 18/04/2023 à ENTZHEIM

4) ARBITRES CONVOQUES

- **IANNONE Marco** (Butten Dehlingen AS) Convoqué pour avoir les explications suite à la rencontre du 10/04/2023 Sarre-Union Obermodern. Absent excusé ce jour la commission décide de le soustraire de désignation ***jusqu'à comparution en visioconférence devant la commission.***

- **EL HOM Sofiene** (***Muttersholtz AS***) Convoqué pour avoir les explications suite à son exclusion en tant que joueur le 19/03/2022 sur la rencontre Muttersholtz – Maisongoutte. Absent excusé la commission décide de le suspendre de toutes désignations officielles au minimum de la durée de suspension en tant que joueur.

Informations PV :

Les décisions de la **Commission District d'Arbitrage** sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du district dans un délai de sept (7) jours, selon les dispositions et les conditions de forme prévues aux articles 190 des Règlements Généraux de la FFF et 69 des Règlements du district.

Le président de la C.D.A. Alsace
Philippe DURR

Le secrétaire
Christian WILLER